

Services RH sur la DI de Strasbourg : *à la recherche du respect !*

Cela fait maintenant plusieurs années que les services RH de la DISP de Strasbourg s'illustrent par un irrespect manifeste pour les agents de terrains, quel que soit l'établissement concerné.

Leurs derniers faits d'armes sont récents : à l'occasion d'un contrôle opéré par la DGFIP, un trop perçu, versé à plusieurs agents pendant plusieurs années a été constaté, trop perçu qui leur sera prélevé sur la paye de juillet.

La liste des agents concernés a été communiquée à la DISP le 28/06/21.

Toutefois certains SPIP n'ont été avertis que le 15/07/21, et les agents concernés le 16/07/21 en fin de journée.

Pire : dans la communication faite aux agents, aucun montant ne leur est donné, pas plus que des possibilités de recours ou de demande d'échéancier. De plus, aucune information sur l'origine de l'erreur commise, ou même de simples excuses pour le préjudice causé ne sont formulées.

Après un calcul effectué par les agents eux-mêmes, il s'avère que la somme trop perçue représente la bagatelle d'un cinquième du salaire !

La question des trop-perçus et des modalités de recouvrement avait déjà fait l'objet d'échanges antérieurs avec la DISP et ses services RH. Si la DISP expliquait ne pas être maître de bout en bout sur cette question et renvoyait en partie vers la DGFIP, il avait été acté que le service RH devait informer en amont l'agent du montant du trop-perçu et de la possibilité de solliciter la DGFIP pour un échelonnement de la dette. Etant entendu que cette information devait être faite dans un délai raisonnable permettant une saisine efficace de la DGFIP.

De manière plus large, les problématiques RH sont récurrentes : citons pêle-mêle ici de récents cas rencontrés :

- Retard dans les retours des contrats signés par les ANT
- Application de mi-traitement à des agents qui n'auraient pas dû se voir appliquer cette mesure
- Refus de répondre aux agents sur les dates de fin de saisie sur salaire
- Erreurs récurrentes sur la prise en compte des temps partiels sur les payes

L'heure est au constat : malgré ses engagements, la DISP continue à traiter ses agents avec l'irrespect le plus total !

Une nouvelle fois les agents essuient les erreurs de l'administration et sa lenteur à les corriger. **Cela ne semble n'avoir aucune importance pour la DISP que les agents aient une vie en dehors de l'administration, avec des contraintes financières comme des loyers et des crédits à payer, ou des enfants à nourrir !** Quel comble lorsque l'on sait que la DISP est site pilote pour les risques psycho-sociaux ! Peut-être faudrait-il rajouter dans le memento des obligations déontologiques au Ministère de la justice qui va bientôt être diffusé, une obligation de respect et de décence envers les personnels ?

📣 Les syndicats CGT IP du Grand Est exigent que les services RH manifestent aux agents de terrain le respect qui leur est dû !

📣 Les syndicats CGT IP du Grand Est appellent les collègues à désormais effectuer des recours administratifs chaque fois que c'est possible afin de mettre l'administration pénitentiaire face à ses responsabilités !

Etant donné que les terrains font face à une avalanche de consignes et de mesures, relatives à la prise en charge des auteurs de violence conjugale afin d'éviter les « trous dans la raquette », il serait de bon ton que la direction de la DI applique la même rigueur et recherche la même discipline auprès des agents travaillant juste à côté d'elle !